



Province de Québec
MRC de Bécancour
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé au bureau municipal situé au 575 rang 10 et 11 Est;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, sur les heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Françoise, ce 2 février 2026.


Carine Neault, greffière-trésorière

Certification de publication
(articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 2 février 2026.


Carine Neault, greffière-trésorière